

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1066

AMENDEMENT

présenté par
Mme Joncour, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Ranc et M. Bentz

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l’alinéa 3 :

« Euthanasie et suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le vrai courage consiste à dire les choses aux français.